



Comment percevoir les ommages et interets

Par **kty**, le **07/05/2008** à **10:05**

Bonjour,

Suite à une tentative de vol par effraction, le coupable a été condamné à versé 1005 euros au titre des réparations et 800 euros de dommage et interets.

Cette personne, d'origine albanaise, a des papiers en règle mais est sans domicile fixe et serait actuellement en italie. Comment obtenir le paiement de ce qu'il me doit?

Par **jeetendra**, le **07/05/2008** à **20:48**

bonsoir, saisissez la commission d'indemnisation des victimes d'infraction domicilié auprès du tribunal qui a prononcé la condamnation, courage, cordialement